

CHAPITRE V

LOGIQUE DE LA PSYCHOLOGIE.

1. La psychologie, ou la science de l'esprit, comprend à la fois l'étude de l'esprit en lui-même, et l'étude de son union avec la matière, dans les êtres vivants.

DÉFINITION DE L'ESPRIT.

2. L'antithèse fondamentale de toute connaissance s'appelle l'antithèse du sujet et de l'objet.

Le mot *objet* se confond avec les propriétés que l'on désigne par cet autre mot *étendue*. Le sujet au contraire ou l'esprit peut être défini par contraste ce qui est *inétendu*.

Un arbre est étendu : un plaisir, une pensée, un désir n'ont rien de commun avec les choses étendues.

3. En appliquant la méthode qui définit un objet par ses particularités, nous définissons l'esprit par les trois attributs qu'il possède, et qu'on appelle : la sensibilité, la volonté et l'intelligence.

Les plaisirs et les peines sont des faits de sensibilité. La volonté, c'est l'action déterminée par les sentiments. La pensée, ou l'intelligence, contient les opérations qu'on appelle mémoire, raisonnement, imagination, etc.

Toutes nos émotions se rattachent à la sensibilité : nos sensations sont des faits en partie intellectuels, en partie sensibles.

La définition positive de l'esprit est en même temps une division, et elle doit se conformer aux règles de la division logique.

UNION CONSTANTE DE L'ESPRIT ET DU CORPS.

4. A la définition de l'esprit il faut joindre ce caractère qu'il est toujours uni à un corps.

L'union constante de l'esprit et du corps est un fait unique. Les deux extrêmes de la connaissance humaine, — le sujet et l'objet, l'esprit et la matière étendue, — se trouvent unis et associés. Impossible de décider avec certitude si cette union constitue un rapport de causalité, ou une simple rencontre d'attributs coexistants. C'est là une question réservée.

5. L'union de l'esprit et du corps s'étend à toutes les facultés de l'esprit.

Si depuis Aristote jusqu'à nos jours il s'est trouvé des philosophes pour soutenir que certaines facultés de l'esprit sont indépendantes du corps, du moins il ne s'en est rencontré aucun qui refuse de reconnaître que dans une certaine mesure l'esprit est lié au corps. La vérité est que l'union est complète; on a toujours échoué quand on a voulu tracer une ligne de démarcation entre les fonctions qui dépendent du corps, et celles que l'on prétendait indépendantes.

6. La concomitance de deux phénomènes radicalement distincts est le trait caractéristique de la psychologie. Chaque fait psychologique est double; il a pour ainsi dire deux côtés (*two sides*).

Tout sentiment a ses parties mentales qui nous sont immédiatement révélées par la conscience individuelle, et ses parties physiques, qui consistent en une série de phénomènes matériels, les uns superficiels et apparents, les autres profonds et compliqués.

Selon les cas, il pourra convenir ou non de joindre la description de ces phénomènes physiques à l'exposition scientifique des faits psychologiques. D'un côté, puisque ces phénomènes physiques accompagnent invariablement les phénomènes de l'esprit, ce serait amoindrir notre connaissance que les omettre. D'autre part, il est évident que

les phénomènes de l'esprit, étant radicalement distincts et uniques en leur genre, seront étudiés avec plus de profit, si l'on fait complètement abstraction des circonstances physiques. Néanmoins, la solution de cette question dépend en grande partie de l'état où se trouve la science, par rapport au système nerveux et aux divers organes corporels associés à l'esprit. Il peut être bon, à certaines époques, de passer sous silence toute considération physiologique, et à d'autres époques, alors que la science est plus avancée, d'insister au contraire sur les rapports de l'esprit et du corps.

En fait, jusqu'au siècle actuel, il n'y a qu'un tout petit nombre de philosophes qui aient accordé une attention systématique aux antécédents physiques des phénomènes de l'esprit : les principaux sont Platon, Aristote, Hobbes et Hartley. En dépit de l'insuffisance extrême de leurs connaissances physiologiques, ces philosophes (à l'exception peut-être de Platon) ont dû à ces recherches la découverte de leurs théories psychologiques les plus importantes. Aujourd'hui que la physiologie a placé les questions relatives à la nature humaine sur un terrain plus solide, on peut espérer plus de profit encore de l'étude comparée du physique et du moral.

Ainsi, d'une part, la psychologie est une branche de la biologie animale, et par suite elle dépend des lois biologiques. La loi de la conservation de la force, cette loi qui s'étend à toutes les sciences, s'applique aussi aux antécédents physiques des phénomènes de l'esprit, et sur ce point, comme ailleurs, elle est grosse de conséquences d'une inappréciable valeur.

D'autre part, la psychologie nous présente un phénomène unique en son genre, — la conscience individuelle, — phénomène qui n'a pas d'analogue ni de précurseur dans les sciences déjà énumérées. Néanmoins les méthodes et l'esprit qui président en général aux recherches des autres sciences auront encore leur prix et seront appliquées avec fruit dans l'étude des phénomènes psychiques. Les états de conscience affectent divers degrés d'intensité ou de durée; ils

sont simples ou composés; ils s'entraident ou se gênent mutuellement; il y a des lois qui s'imposent à leur production, à leur accroissement, à leur déclin. Dans toutes ces particularités se retrouvent des analogies marquées entre la force mentale et les forces physiques. De sorte que les habitudes intellectuelles, requises pour observer avec soin les opérations de la nature matérielle, devront encore, avec les modifications nécessaires, être mises au service de la psychologie.

Le langage témoigne lui-même de la dualité des phénomènes psychologiques. Les termes qui désignent les phénomènes de l'esprit ont tous une origine objective, et si quelques-uns d'entre eux ont revêtu aujourd'hui un sens presque entièrement subjectif, — comme le plaisir, la peine, le sentiment, la pensée, la crainte, la conscience, le remords, — d'autres au contraire supposent un rapport avec les choses objectives, par exemple l'impression, l'émotion, l'avidité, l'irritabilité, l'excitation. Les mots de cette dernière catégorie sont ambigus; nous ne pouvons jamais savoir s'ils désignent la partie mentale ou la partie physique du phénomène. Nous avons donc une certaine tendance à nous représenter le fait mental comme un fait physique.

Autres notions de psychologie.

Conscience. — C'est le mot le plus difficile de tout le vocabulaire humain. Il résume en lui toutes les obscurités de la métaphysique. S'il était rigoureusement synonyme d'esprit, il serait défini comme l'esprit. Mais l'objet ou le monde étendu est inséparable de nos connaissances; de telle sorte que le mot par lequel nous désignons tout état de conscience a un sens plus large que l'esprit, car ce mot comprend à la fois l'esprit et la matière. Par suite, si le mot « conscience » est le terme qui représente tous les états du sujet sentant (*all sentient states*), il est, à vrai dire, l'expression la plus générale que nous puissions employer. Et cependant,

en fait, il n'a pas de signification propre. Comme le mot existence, il n'est que l'addition, l'union fictive et trompeuse des deux idées les plus générales, l'objet et le sujet. Pour distinguer ces deux éléments, il faudrait dire : la conscience du sujet, la conscience de l'objet ; ce qui revient toujours aux deux idées fondamentales du sujet et de l'objet.

Sensation. — C'est un mot qui a différents sens. Il peut désigner ou bien les opérations physiques qui sont liées à l'exercice de nos sens, ou bien les états psychiques qui en dérivent. Dans ce cas, comme les sens nous procurent ou bien de véritables émotions (plaisirs ou peines), ou bien des représentations intellectuelles, qui sont les germes de nos idées, le mot sensation peut être employé pour l'un ou l'autre de ces phénomènes. Enfin il y a une distinction à faire entre la perception et la sensation, ou entre l'effet immédiat produit sur l'esprit et les effets dérivés ; la couleur et la grandeur visibles sont des sensations, la distance et la grandeur réelle sont des perceptions.

Les diverses formes de la sensation, en même temps que le sentiment de l'énergie musculaire, sont les états élémentaires et ultimes de l'esprit : on ne peut les définir qu'en faisant appel à la conscience individuelle. Résistance, mouvement, chaleur, sensations digestives, goût, odorat, toucher, ouïe, vue, en tant qu'états de conscience, ne peuvent être connus que par l'expérience individuelle.

Émotions. — Les émotions constituent une branche de la sensibilité : ce qui les caractérise, c'est que des éléments intellectuels y interviennent. Quelques-unes d'entre elles sont tellement spéciales et caractéristiques que la conscience personnelle peut seule en donner l'idée : telles sont l'admiration, la peur, l'amour, la colère. Ces émotions sont bien près d'être des éléments primitifs de l'esprit. D'autres au contraire sont évidemment des phénomènes dérivés : telles sont, à un haut degré, les émotions esthétiques et les émotions morales.

Phases de la volonté. — La définition de la volonté ou de la volition est un élément de la définition de l'esprit. La

volonté, si on la compare au sentiment qui est complexe et multiple, est une unité individuelle. Elle se présente néanmoins sous différents aspects qui ont reçu différents noms. Le *motif* est l'émotion qui détermine la volonté : le motif qui nous décide à manger est la douleur que cause la faim ou le plaisir même de manger. La *délibération* suppose la lutte des motifs contraires. La *résolution* est une volonté dont l'exécution est ajournée. Le *désir* est une volition idéale, hypothétique, qui prépare la volition réelle, ou qui prend sa place. La *croissance* est la disposition à agir, pour un certain but, dans une voie donnée.

États intellectuels. — Dans l'intelligence nous distinguons trois opérations fondamentales : la *distinction* des phénomènes (*discrimination*), la *ressemblance* ou assimilation, la *réention* ou la mémoire. La « *discrimination* » est un autre mot pour désigner la perception des différences, la relativité ou le contraste. L'accord ou la perception des ressemblances dans les objets distincts est un autre fait intellectuel ; l'état de conscience qui lui correspond est unique en son genre, et c'est là une des formes les plus souvent renouvelées de l'expérience humaine. La *réention* ou *résurrection* (*revivability*) exprime un phénomène caractéristique de l'intelligence, phénomène désigné par d'autres expressions, telles que la *mémoire*, l'*idée*, la *reconnaissance*. Cette opération, comme les autres, ne peut être définie que par un appel à la conscience individuelle, bien que les mots figurés de réention, de résurrection, de rappel, ressemblent à une définition fondée sur d'autres notions.

Les facultés complexes de l'intelligence, le raisonnement, l'imagination, etc., se définissent par les caractères propres de leurs opérations. Le raisonnement est la faculté de tirer des prémisses les conclusions qu'elles contiennent, c'est la faculté scientifique par excellence. A cette définition on pourrait joindre, comme prédicat réel, l'indication du rapport qui unit le raisonnement avec les éléments intellectuels déjà étudiés.

La psychologie s'essaie quelquefois à la classification :

tantôt d'après la division logique, tantôt d'après la ramification ou composition. Les éléments primitifs de la conscience, — à savoir, les sensations, les éléments de l'intelligence, et les émotions simples, — sont classés en genres et en espèces, d'après les lois de la division logique. Quant aux facultés dérivées, je veux dire les facultés intellectuelles, comme on les appelle vulgairement, et les émotions complexes, — elles ne peuvent être classées que par ramification; les catégories de ces facultés ne s'accordent plus avec les règles de la division logique.

Propositions et lois psychologiques.

7. La complexité d'un grand nombre de notions psychologiques donne lieu à des propositions verbales et analytiques (*essential predications*).

L'esprit lui-même étant défini d'une façon positive par l'association de trois éléments distincts et irréductibles, il peut y avoir des propositions qui affirment la concomitance de ces trois éléments : on dira par exemple que le sentiment est toujours uni à la volonté et à l'intelligence. Lorsque nous disons que l'esprit (considéré comme un tout) sent, veut, se souvient, nous lui rapportons des attributs verbaux, c'est-à-dire qui font partie de son essence.

Il en est de même de beaucoup d'autres notions. Des sentiments, comme la crainte, la colère, l'amour, quelque simples qu'ils soient, ne peuvent être définis que par un certain nombre de circonstances. Affirmer la liaison de ces circonstances, c'est peut-être former des propositions réelles; mais, lorsqu'une seule de ces circonstances est associée au nom du sentiment, la proposition est purement verbale, comme par exemple : « la colère aime à se venger. »

Nos conversations habituelles sur l'esprit sont pleines de propositions verbales. Nous condamnons ses défauts, nous louons ses vertus. La prudence, dit-on, nous met à

l'abri du péril. Les motifs les plus forts déterminent l'action.

8. L'union de l'esprit et du corps est une attribution réelle, s'il est bien entendu que la définition de l'esprit est limitée à l'ensemble des phénomènes subjectifs.

Ceci doit s'entendre de toutes les pensées, de toutes les volontés, de tous les sentiments. Lorsqu'on a pour sujet d'une proposition le nom d'une émotion et pour attribut les circonstances physiques qui accompagnent cette émotion, le prédicat est réel : « La crainte affaïsse les organes de la vie, » voilà une affirmation qui établit le rapport réel de deux phénomènes concomitants. « L'espoir de la récompense accélérât sa marche, » est une proposition du même genre; elle associe un motif agissant sur la volonté avec le mouvement corporel des organes de la volonté.

9. Les trois fonctions essentielles de l'esprit, la perception des différences, la perception de la ressemblance, la mémoire, sont exposées et développées dans des propositions réelles.

Quand on dit : « L'esprit perçoit les différences, » on exprime une proposition essentielle ou verbale. Mais l'exposition complète de cette fonction intellectuelle exige un grand nombre de propositions, parmi lesquelles un grand nombre sont réelles. Sans parler de la dualité perpétuelle de tout fait mental, les conditions, les circonstances, les limitations de chacune de ces fonctions essentielles sont énoncées dans des propositions qui ne sont en aucune façon verbales.

(1) Ainsi, nous exprimons la loi de la relativité en disant qu'elle est la liaison d'un état de conscience et d'un changement d'impression. Tel est l'énoncé général. Il constitue évidemment une proposition réelle, en vertu de la distinction de deux faits : le changement d'impression (physique en grande partie) et l'état de conscience (purement mental).

(2) La mémoire, la résurrection, la rétention, l'associa-

tion par contiguïté, sont des noms différents pour exprimer une même faculté de l'esprit, que l'on peut définir sous forme de loi. Dans cette loi, on indique d'abord une certaine condition préalable (la perception d'une impression actuelle), et à cette condition on rattache comme prédicat réel la propriété que cette impression contracte d'être retenue par le souvenir, d'être apte à reparaitre dans l'esprit. Les diverses circonstances qui modifient le phénomène (degré de l'attention, vigueur physique, etc.) donnent lieu à des propositions réelles, subordonnées à un principe général. Ce principe est une grande généralisation qui résume, qui explique et qui rend précises les généralisations inférieures, les *media axiomata*, que nous formons sur le développement de l'intelligence, de la volonté, de la sensibilité. C'est à la lumière de ce principe que la psychologie expose comment les phénomènes complexes dérivent des phénomènes simples, comment les pensées et les émotions se développent, et enfin comment l'esprit s'élève peu à peu de ses éléments primitifs jusqu'à sa maturité complète. C'est ce qu'on appelle communément l'analyse de l'esprit. La preuve de ces assertions repose en partie sur la conscience individuelle de l'auditeur, en partie sur une démonstration indirecte. Ainsi la preuve que le sentiment de la beauté est un sentiment complexe et non pas un sentiment simple, c'est que nous pouvons avoir conscience de l'opération par laquelle nous en unissons les éléments constitutifs. Il en est de même du sens moral. La preuve indirecte serait l'absence du sentiment, tant qu'il ne s'est pas rencontré certaines conditions favorables à l'association mentale d'où dérive ce sentiment. (V. § 12.)

(3) La loi de la *perception de ressemblance* ou de l'accord dans la différence est, pour les mêmes raisons, une généralisation inductive fondée sur des circonstances réelles. « Les états présents de sensibilité, etc., tendent à « faire reparaitre les états semblables qui ont précédé, « même quand il existe entre eux certaines différences. »

Comme précédemment, un grand nombre de propositions subsidiaires sont nécessaires pour exprimer toutes les circonstances de cette loi très-générale.

Une autre loi essentielle de l'esprit est celle qui a été quelquefois appelée la loi de *Fixed Idea*, et d'après laquelle les idées tendent à suggérer l'action, comme par exemple la vue d'un bâillement nous fait bâiller nous-mêmes.

10. Il y a des lois qui déterminent l'origine, le progrès et l'arrêt des sentiments.

La connotation de chaque mode distinct de sensibilité détermine à la fois son caractère en tant que phénomène de sensibilité et son antécédent psychologique. Les lois relatives aux rapports de l'esprit et du corps font connaître la condition physique du sentiment; les lois de la relativité et de la mémoire contiennent certains prédicats additionnels. A tout cela peuvent s'ajouter des inductions relatives à l'origine, au progrès, à l'arrêt des sentiments; ces lois, comme toutes les autres, supposent des conditions physiques, et peuvent, à ce point de vue, être généralisées dans des lois plus générales encore.

Comme toutes les sciences où de simples éléments contribuent à former des composés, la psychologie renferme des affirmations qui font connaître la complexité des sentiments et des autres états de conscience. Elle affirme, par exemple, que le sentiment de la beauté, la conscience, l'imagination, sont non des faits simples, mais des faits composés de plusieurs éléments distincts.

Parmi les prédicats ordinairement attribués aux êtres vivants, nous pouvons mentionner ceux qui marquent le passage de la puissance à l'acte. Cette loi s'applique à l'esprit. Je marche, je parle, je raisonne, j'admire, je désire, etc., en sont des exemples : dans toutes ces propositions, le prédicat est réel.

Méthodes logiques de la psychologie.

11. La psychologie attache une importance spéciale à l'analyse élémentaire des phénomènes.

Dans toutes les sciences, nous recherchons une analyse consciencieuse et complète des phénomènes. C'est seulement une analyse élémentaire qui peut servir de fondement aux lois générales.

La valeur d'une analyse est en proportion de la difficulté qu'elle trouve à reconnaître, à prouver le détail des faits. C'est par elle que l'on réduit à un minimum le nombre des affirmations distinctes. Lorsque nous connaissons les parties constitutives d'une émotion, telles que le sentiment de la beauté, le sentiment moral, le respect, nous pouvons faire servir la connaissance des éléments et des parties simples à corriger et à compléter la connaissance du composé.

12. La preuve d'une analyse psychologique est double: 1° on la trouvera dans l'identité constatée par la conscience entre le composé et les parties. Ceci est une affaire de conscience individuelle.

Par exemple, cette affirmation que le sentiment moral contient un sentiment d'obéissance et de respect vis-à-vis de l'autorité par suite de la crainte qu'inspire le châtimeut, est prouvée par ce fait que chacun démêle par sa conscience, dans le sentiment complexe, la présence de cet élément spécial.

13. 2° L'autre preuve de la justesse d'une analyse psychologique est l'identité des conséquences et des résultats du sentiment. Ici nous avons une preuve objective.

Cette vérité, que le sentiment religieux contient un élément de crainte, est prouvée par l'identité des actions et des attitudes que déterminent ces deux états.

14. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est d'établir que l'analyse est suffisante et complète.

C'est là une difficulté sérieuse dans tous les cas où les

phénomènes sont très-complexes. Nous aurons beau identifier la présence de certains éléments; qu'est-ce qui prouve que ces éléments sont les seuls qui composent le tout? Dans les sciences où les éléments peuvent être mesurés, par exemple en chimie, nous pouvons faire la preuve de l'analyse en additionnant ces éléments. Mais dans les sciences où la quantité ne peut être exactement déterminée, comme dans un grand nombre de faits biologiques et dans presque tous les faits psychologiques, cette contre-épreuve manque.

Par exemple, quelques philosophes ont soutenu que la bienveillance est entièrement composée d'instincts égoïstes. D'autres, qui reconnaissent la présence de ces éléments, affirment qu'ils ne sont pas les seuls. Par suite du vague que comporte toute appréciation de la quantité dans les phénomènes de l'esprit, la question ne peut être résolue par le procédé qui consisterait à additionner les éléments dont se composent ordinairement les sentiments de bienveillance. Il est donc nécessaire de faire varier les circonstances, afin de trouver des cas où les instincts égoïstes ou bien fassent entièrement défaut, ou bien soient si faibles qu'il soit impossible d'attribuer à eux seuls le sentiment produit. Nous trouverons un exemple de ce genre dans la pitié que nous inspirent les châtimeuts infligés aux grands criminels.

15. Les inductions relatives à l'esprit s'appuient sur les méthodes expérimentales.

La grande loi de l'union constante de l'esprit et du corps doit être prouvée par la méthode de concordance. Il s'agit en effet d'établir que tous les faits psychiques, sentiments, volontés, pensées, sont constamment accompagnés d'opérations matérielles. Sous certains rapports, cette loi de concomitance ressemble à une loi de causation. Dans un grand nombre de cas, nous pouvons établir la concomitance. Mais il y a, d'un autre côté, plusieurs opérations mentales, comme la réflexion méditative, où les opérations physiques, en raison de leur subtilité, échappent à toute

observation. Ces cas, quoiqu'ils ne confirment point par eux-mêmes la loi de concomitance, ne lui sont pas contraires, et ils sont incapables d'invalider la force et l'autorité des cas favorables.

Nous pouvons faire plus qu'établir une loi de concomitance générale entre les phénomènes du corps et ceux de l'esprit; nous pouvons, par les procédés d'élimination, déterminer exactement les actions physiques qui s'associent aux faits psychologiques. Pour cette détermination, toutes les méthodes expérimentales sont nécessaires.

La loi de la relativité est établie par la méthode de concordance, et en grande partie aussi par la méthode des variations concomitantes.

Toutes les méthodes concourent à établir, soit dans leurs termes généraux, soit dans leurs conditions particulières, les lois intellectuelles appelées mémoire et perception des ressemblances.

16. Comme la psychologie établit des lois d'une grande généralité, elle ouvre un vaste champ à la méthode déductive.

Chacune des grandes lois déjà énumérées est riche en conséquences déductives; mais l'exemple qui peut le mieux nous montrer comment, par l'application à l'esprit de la méthode déductive, on complète les recherches inductives, est la loi de la conservation ou de la corrélation employée à éclaircir les rapports de l'esprit et du corps. D'après cette loi, toute action psychique représente une dépense de force physique rigoureusement déterminée, bien qu'elle ne puisse être numériquement exprimée; cette dépense de force physique atteint l'organisme tout entier. De ce fait, on peut tirer des conséquences déductives innombrables. Citons brièvement quelques exemples. Un grand travail ou une grande émotion de l'esprit correspond à une déperdition de force physique, qui diminue d'autant la somme de toutes les forces qu'exigent les fonctions collectives de l'organisme. De même, un grand effort de telle ou telle

faculté mentale entraîne un affaiblissement correspondant, sinon des forces physiques, du moins des autres fonctions mentales. Dans de semblables cas, nous pouvons appliquer les méthodes déductives à tous les degrés. Après une induction préalable vient une méthode de calcul, dans les limites que le cas comporte; on peut ensuite recourir à une vérification, fondée à la fois sur les faits isolés et sur d'autres lois empiriques.

Ces applications déductives sont un excellent moyen de mettre un terme aux affirmations vagues et empiriques, trop familières aux psychologues. Elles procurent aussi la possibilité et l'utilité d'une science psychologique, en dépit des imperfections auxquelles cette science est condamnée. Il y a, en psychologie, un grand nombre de généralisations empiriques sur les points que nous venons d'indiquer; par exemple, l'incompatibilité d'une grande dépense de forces dans un sens, et d'une grande dépense de forces dans un autre sens. Grâce à la loi de la conservation, ces affirmations empiriques sont exactement définies et les exceptions expliquées.

17. Le mystère psychologique de l'union de l'esprit et du corps est l'épreuve la plus grave à laquelle on puisse soumettre l'explication logique.

Nous en avons assez dit sur ce sujet dans le chapitre relatif à l'explication.

Des lois empiriques et dérivées dans la psychologie.

18. Il y a dans la psychologie beaucoup de lois empiriques, mais il y a aussi des lois dérivées, en raison des hautes généralités auxquelles la psychologie s'est élevée.

Par suite de la grande complication des phénomènes physiques qui sont liés aux actes de l'esprit, phénomènes que l'on peut considérer comme le point culminant de la biologie, nous devons nous attendre à trouver en psychologie beaucoup d'inductions purement empiriques, et,

comme telles, rigoureusement limitées à certaines conditions de temps, de lieu.

Les phénomènes du rêve ne peuvent être ramenés qu'à des lois empiriques, assistées de certaines hypothèses.

Nous n'avons que des propositions empiriques pour indiquer l'action que les drogues exercent sur notre sensibilité; mais les lois qui déterminent l'action de la nourriture et des aliments sont des lois dérivées.

Un grand nombre d'inductions relatives à l'esprit peuvent être présentées comme des lois dérivées de lois plus générales; elles acquièrent par là une plus vaste certitude et une plus vaste portée d'application. Toutes les règles de la mnémotechnie seront des déductions aisées de la théorie de la mémoire. Les effets de la nouveauté et du contraste seront déduits de la loi de la relativité.

A parler rigoureusement, les lois suprêmes de l'esprit, —relativité, mémoire, ressemblance, etc.,— ne sont que des lois empiriques d'un ordre plus élevé. Elles ne sont assurément pas des lois fondamentales de la nature, comme la loi de la gravitation ou de la persistance de la force. Elles ont cependant le mérite de pouvoir être exactement vérifiées dans toute l'étendue des phénomènes de l'esprit. Elles sont donc applicables dans les limites où leur justesse a été vérifiée. Nous les considérons par suite comme les lois les plus élevées, comme les lois dernières de la psychologie, et nous leur appliquons la méthode déductive pour en faire sortir des lois dérivées.

Hypothèses de la psychologie.

19. Les principaux exemples d'hypothèses, dans le sens logique, se trouvent dans les grands problèmes d'analyse — relatifs aux idées innées, à la perception extérieure, et à la volonté.

Peut-être l'exemple le plus frappant de tous nous est-il fourni par la perception. Sur ce point, l'opinion dominante est celle qui admet un monde extérieur indépendant, et une

série d'esprits indépendants, eux aussi, qui communiquent avec ce monde extérieur : hypothèse qui a le grand avantage d'expliquer facilement et simplement tous les phénomènes. Elle a, il est vrai, le tort grave d'être contradictoire avec elle-même. Mais l'opinion qui échappe à cette contradiction est obscure et ne s'adapte pas facilement aux faits ; par suite on répugne à l'accepter à la place de la première.

C'est là une de ces hypothèses extrêmes qu'on admet uniquement parce qu'elles cadrent avec les apparences. Non-seulement il y a ici absence de preuves, mais il y a même contradiction flagrante, ce qui devrait être considéré comme une *réfutation* complète de l'hypothèse.

Parmi les phénomènes inexpliqués de l'esprit, il faut compter les rêves. L'hypothèse la plus répandue est celle qui leur attribue pour cause réelle l'activité ou la veille partielle du cerveau. C'est une vérité établie que le cerveau peut être éveillé ou endormi à différents degrés. Si par suite nous admettons que certaines parties veillent, tandis que d'autres dorment, nous pouvons expliquer plusieurs des phénomènes du songe, le somnambulisme, le mesmérisme. L'hypothèse consiste alors à choisir les parties qui restent éveillées, à savoir les sens et les centres nerveux, sources des mouvements volontaires. La coïncidence des faits avec les conséquences logiques de cette hypothèse donne une probabilité considérable en sa faveur.

C'est un fait bien connu que, quand une chaîne d'idées successives s'est présentée souvent à notre esprit, et quand le dernier anneau de la chaîne est plus important que les anneaux intermédiaires, nous passons volontiers du premier anneau au dernier, en négligeant tous les intermédiaires dont nous n'avons pas conscience. Cet oubli, cette omission a donné lieu à diverses hypothèses : 1° Selon Stewart, l'esprit passe si rapidement sur ces intermédiaires qu'il les oublie; 2° selon Hamilton, le fait doit être rattaché à la catégorie des phénomènes psychologiques inconscients; 3° selon J.-S. Mill, il y a une association directe formée entre le

premier et le dernier anneau, les autres disparaissant absolument. Toutes ces hypothèses portent sur des causes réelles ; ces causes peuvent toutes agir dans le cas en question. Par conséquent le choix dépend de la comparaison qui nous montrera si l'effet de l'une de ces causes est exactement égal à l'effet observé. En reconnaissant combien il est difficile de mesurer les forces mentales, nous dirons cependant que la dernière hypothèse est celle qui rend le mieux compte du phénomène.

C'est par hypothèse que nous nous faisons une idée de l'état de l'esprit humain au moment de la naissance. Cette hypothèse appartient à la seconde classe des hypothèses scientifiques : c'est une conception fictive qui n'a pas de fondement, mais dont la valeur résulte de ce qu'elle nous permet d'expliquer les manifestations futures de l'esprit.

C'est par hypothèse aussi que nous nous représentons les autres êtres humains et les animaux ; nous interprétons leurs actes apparents par analogie avec notre propre conscience.

De la probabilité dans la psychologie.

20. La complication des phénomènes psychologiques nous empêche d'atteindre des lois d'une application universelle. Dans beaucoup de cas nous devons nous contenter de propositions plus ou moins probables.

L'influence de l'éducation, par exemple, n'est point prouvée dans tous les cas. La loi de la mémoire exerce sûrement son empire, mais il peut se faire que les conditions diverses et compliquées de son développement ne soient pas toutes remplies. Une bonne éducation forme le plus souvent, mais non pas toujours, un bon caractère ; une mauvaise éducation forme généralement, mais non pas universellement, un mauvais caractère. L'adversité développe le caractère dans beaucoup de cas, mais non pas dans tous.

Logique du caractère.

21. La science du caractère se rapporte au développement proportionnel des sentiments et des facultés chez les différents individus. Elle présuppose la science du caractère.

Les hommes possèdent à des degrés divers le sentiment, la volonté et la pensée.

Par suite on ne saurait, pour définir un individu, se contenter de dire en général qu'il participe à la nature générale de l'homme : il faut pouvoir indiquer dans quelles proportions il possède la sensibilité, etc. Nous sommes tous accessibles à la peine ; nous avons tous des affections tendres, mais tantôt plus, tantôt moins.

Il est impossible de déterminer ces particularités du caractère autrement que dans un langage qui soit universellement applicable à l'esprit, ou, en d'autres termes, d'analyser un caractère sans avoir antérieurement analysé l'esprit.

C'est, par conséquent, dans une analyse approfondie de l'esprit qu'il faut chercher le fondement de la science du caractère. Il faut avoir préalablement déterminé, aussi exactement que possible, les sentiments élémentaires et irréductibles, les attributs de la volonté et de la pensée. Si l'esprit était comme un minéral, on rendrait compte des caractères en établissant dans quelles proportions s'y mêlent ces divers attributs essentiels. Mais l'esprit est indéterminé dans son développement, dans ses appropriations et ses acquisitions successives : le premier jet du caractère s'altère souvent avant la fin de la vie, et comme le caractère que nous voulons connaître est celui de la femme ou de l'homme arrivés à leur maturité, nous devons nous rendre compte des facultés acquises, autant que des dispositions naturelles.

La phrénologie n'est pas autre chose qu'une théorie du caractère associée à des hypothèses sur les manifestations extérieures de nos facultés. Elle donne une analyse élémentaire de l'esprit. Elle s'efforce ensuite d'associer chaque

faculté ou aptitude mentale à une partie distincte du cerveau, qui se manifesterait au dehors, sur la surface du crâne, par une prééminence. Cette dernière affirmation rendrait à coup sûr la science du caractère plus facile, mais il n'est pas nécessaire qu'elle soit vraie pour que cette science puisse être constituée.

22. Il serait nécessaire pour la description des caractères d'établir une échelle de degrés.

Les difficultés que l'on trouve à déterminer quantitativement les facultés de l'esprit constituent un obstacle sérieux aux progrès de la science du caractère. Il n'est pas impossible cependant de faire un effort pour distinguer le plus ou le moins dans nos diverses facultés mentales.

Voici la façon ordinaire de procéder. Pour chaque trait particulier du caractère, — sentiment, volition et intelligence, — nous nous faisons une idée de ce que les individus de notre connaissance possèdent, en moyenne, de chacune de ces qualités. Au-dessous et au-dessus de cette moyenne, nous employons les adjectifs indéfinis : grand, très-grand, petit, très-petit, etc.

L'échelle des phrénologies comprend un grand nombre de degrés, au-delà probablement de ce que comporte une analyse pratique.

La méthode la plus correcte pour apprécier quantitativement les forces de l'esprit est fondée sur des principes objectifs. C'est ainsi que nous pourrions apprécier la différence d'un écolier lent et d'un écolier vif, en comparant le temps qui est nécessaire à chacun d'eux pour acquérir une certaine quantité de connaissance. Cette méthode objective comporte un degré considérable de précision ; c'est elle surtout qui peut nous donner l'espoir d'arriver dans la science de l'esprit à une exactitude quantitative.

23. Les éléments naturels du caractère se rattachent à trois catégories : l'activité, les sentiments, l'intelligence.

La description détaillée de ces éléments consiste à adap-

ter l'analyse psychologique de l'esprit à la détermination des principes du caractère.

Avant d'indiquer les éléments psychiques du caractère, il est bon de donner un aperçu des organes physiques impliqués dans les opérations mentales. Le cerveau, les muscles, les organes digestifs, etc., de chaque individu, ont tous une influence directe ou indirecte sur son caractère. Il faudra donc les considérer en eux-mêmes au point de vue objectif, c'est-à-dire en physiologiste ou en physicien.

En considérant les divers éléments sensibles, volontaires, intellectuels qui entrent dans chaque caractère, nous considérerons à part et avec un soin spécial la faculté de la mémoire ; c'est elle qui est, en effet, la condition de tout progrès, de toute éducation. Elle est la loi de l'esprit la plus essentielle, quand il s'agit de façonner, de former le caractère, et de trouver les moyens de jeter dans un moule nouveau les tendances natives de chaque individu. La docilité, l'aptitude à être éduqué, doit être étudiée à part dans un caractère. Elle ne peut d'ailleurs être appréciée que d'après les progrès réels que nous constatons dans certaines circonstances données. Le maître d'école, après un certain temps d'épreuves, jugera si son élève est capable de réussir en mathématiques, dans l'étude des langues ou pour le dessin.

24. En appréciant le caractère, soit tel qu'il est, soit tel qu'il promet d'être, nous ne devons jamais perdre de vue la loi de la conservation de la force, en tant qu'elle impose aux facultés certaines limites.

La justesse du jugement que nous portons sur une personne, soit sur ses qualités déjà acquises, soit sur ses progrès possibles, dépend de la précision avec laquelle nous déterminons la limite des facultés. Si nous avons affaire à une personne de facultés moyennes, nous ne pourrions admettre la possibilité d'un développement qui, sur un point, dépasserait la moyenne, sans nous attendre, comme compensation, à une insuffisance de développement sur d'au-

tres points. C'est de la même façon qu'il faudra diriger tous les jugements que nous porterons soit sur les progrès généraux de toutes les facultés d'un individu, soit sur le développement proportionnel de chacune.

25. Les lois secondaires du caractère consistent à établir l'influence que certaines circonstances exercent sur sa formation. Ces lois peuvent être exposées en détail; pour cela, on se servira à la fois de déductions fondées sur des lois plus générales, et de lumières empruntées à l'expérience.

Les circonstances qui agissent sur le caractère sont innombrables. L'étude de ces circonstances nous donne un exemple frappant de la déduction associée à l'induction, de lois empiriques qui se transforment en lois dérivées.

Les circonstances principales sont les suivantes :

1° Les qualités *physiques* de la personne, la force ou la faiblesse relative des différents organes physiques. Un grand nombre de conséquences dérive pour le caractère des seules qualités physiques. Une grande force musculaire imprime une certaine direction à notre activité, à nos efforts, quelles que soient d'ailleurs les tendances de notre esprit.

2° Le *régime* physique, pour tout ce qui regarde la nourriture et les soins de la santé. Le résultat de tel ou tel régime est de produire, dans des proportions plus ou moins grandes, les forces nécessaires pour être distribuées dans les différents organes qui sont comme les supports physiques de l'esprit. Le climat, la vie des champs ou de la ville, la pauvreté ou la richesse, la tempérance ou l'intempérance, sont les éléments les plus essentiels de cette catégorie de circonstances.

3° Le *milieu* physique, où la nature nous a placés, affecte aussi notre esprit. On a souvent constaté des diversités de caractère entre les habitants de la montagne et ceux de la plaine; entre les nations maritimes et celles qui vivent dans l'intérieur des terres, entre les populations urbaines et rurales. On n'a pas encore atteint une grande précision dans l'expression de ces différences. Mais on peut espérer

qu'étudiées par la double méthode de l'induction et de la déduction, elles donneront lieu à des lois importantes.

C'est une vérité déductive évidente que la variété de nos impressions étend la portée de notre intelligence. Ce qui est moins clair, c'est l'effet produit sur nos sentiments. Les émotions esthétiques, par exemple, ne dérivent pas de la nature seule; elles ont besoin en général d'un autre aiguillon qui les excite. La présence habituelle des grandes scènes a moins d'influence (d'après la loi de relativité) que l'alternance de ces scènes avec d'autres plus simples.

4° Les diverses *professions*, les occupations habituelles impriment certains plis au caractère. C'est ce qu'on a remarqué bien souvent. Le soldat, le marin, le laboureur, le commerçant, le prêtre, portent tous, pour ainsi dire, le cachet de leur état.

5° Le *milieu social* façonne de mille façons diverses les sentiments et les opinions des individus. Ces diversités, quoique très-nombreuses, peuvent être cependant déterminées avec une précision remarquable. D'un côté les lois empiriques, de l'autre les principes déductifs, contribuent à nous faire comprendre jusqu'à quel point l'individu s'assimile à la société où il vit, et il n'est pas non plus difficile d'indiquer où s'arrête, dans des circonstances données, l'action de ce milieu moral. Les opinions religieuses, morales, politiques de chaque personne, sont, dans le plus grand nombre des cas, le reflet exact des croyances qui dominent autour de lui.

6° L'*éducation* spéciale qu'on a reçue de tel ou tel maître est encore un élément important et distinct de l'influence que la société exerce en général sur l'esprit. Cet élément mérite d'être nettement éclairci. Un peuple qui va régulièrement à l'école, comme les Écossais ou les Allemands, acquiert bien vite une supériorité marquée, soit dans ses mœurs, soit dans son intelligence. Sous ce rapport, il faudra accorder son attention à l'influence que ces institutions peuvent exercer sur l'éducation, par exemple, à l'influence d'une religion d'État.

7° Le degré de liberté accordé aux individus par l'État a aussi son influence sur le caractère. Les révolutions qui ont favorisé le développement des libertés individuelles, comme la réforme protestante, constituent des expériences de différence qui montrent quel élan la liberté imprime au progrès.

La liberté politique n'est pas la même chose que la liberté individuelle ou civile; mais l'une n'est pas complète sans l'autre, et il y a encore là un élément de la formation des caractères.

8° Beaucoup d'institutions sociales, les lois, les coutumes, en dehors du fait général de la liberté civile et politique, exercent sur le caractère une influence qui peut être étudiée et déterminée. L'organisation et la transmission de la propriété, les lois sur le mariage, le progrès des moyens de communication, sont aussi des circonstances importantes.

De tout ce que nous avons dit on peut assez aisément conclure ce que seront les notions, les propositions, et les méthodes logiques de la science du caractère. Il peut encore être utile cependant d'indiquer la classification des caractères : ce qui sera une préparation importante à la logique de la politique.

Classification des caractères.

26. La classification des caractères n'est pas, à proprement parler, une classification construite d'après les lois de l'histoire naturelle.

Il est impossible, à moins de recourir à une fiction inutile, de distribuer les caractères en ordres, genres, et espèces. La distribution réelle des caractères repose sur ce que ces caractères contiennent à un degré plus ou moins élevé un ou plusieurs éléments essentiels du caractère. Nous ne trouvons pas de caractères qui possèdent en commun un grand nombre de qualités, excepté dans la mesure où le développement d'une faculté implique l'affaiblissement des

autres. Comme il est impossible, par conséquent, de constater des concordances générales, nous n'avons pas de fondement pour établir une division en genres et en espèces. Le seul moyen de donner une exposition complète des caractères est de prendre tour à tour dans son degré le plus élevé chaque particularité du caractère, au point de vue de la volonté, des émotions, de l'intelligence, et de déterminer quels sont les phénomènes qui se produisent dans ce cas; par une inférence contraire, nous rechercherons les circonstances qui accompagnent ce même état dans son degré de développement le moins élevé. Aussi nous pouvons indiquer les conséquences générales qui résultent d'un degré extraordinaire d'énergie naturelle ou spontanée, du tempérament sensible, ou de quelqu'une de nos aptitudes spéciales à sentir et à être ému, la sensibilité organique, la vue, les émotions tendres.

Il n'y a pas de limites à la variété possible des caractères, tels que les détermine la liaison de diverses facultés, qui tantôt surabondent, tantôt pèchent par insuffisance.

Ces caractères complexes, néanmoins, sont eux-mêmes assujettis aux lois des éléments qui les composent : de telle sorte que l'explication de ces caractères est purement déductive, à condition qu'on y ajoute le contrôle de l'expérience actuelle.

27. La description détaillée du caractère comprend d'abord l'exposition des particularités distinctes qui le composent, puis l'analyse et l'explication des liaisons le plus fréquemment réalisées : cette description a une grande importance pratique.

À l'activité se rattachent d'importantes variétés de caractères, l'indolence générale ou partielle, l'intermittence de l'énergie, ou, au contraire, la fermeté persistante. À la sensibilité se rapportent des caractères encore plus variés : la sensualité, la sociabilité, le sentiment du respect, la colère, l'égoïsme, etc. Plus nombreuses encore sont les formes de l'intelligence : la capacité, l'incapacité, l'aptitude pour les langues, pour la science, pour l'art, pour les affaires, et

beaucoup d'autres caractères encore plus spéciaux. Les qualités que révèle la conscience résultent du mélange de divers éléments. La prédominance de l'esprit du gain, — qui était autrefois le privilège des Juifs et qui, de notre temps, se manifeste surtout chez les Anglais, — doit être attribuée à certaines conditions de tempérament, jointes à des circonstances extérieures. Le sentiment du décorum, le respect de la loi, l'amour des choses pratiques et concrètes, se trouvaient réunis chez les anciens Romains; ce mélange nous offre des sujets intéressants d'analyse et d'explication.

Par une analyse semblable, nous nous rendrons compte des caractères distinctifs des sexes. Ces caractères dérivent de raisons physiologiques, de certaines conditions mentales, et aussi de l'action des circonstances.

La question du caractère se présente sous un aspect pratique dans l'éducation. Dans l'éducation, en effet, il s'agit de trouver les moyens de façonner les caractères d'après des types donnés : type d'activité, de sensibilité ou d'intelligence. L'expérience de l'éducation est la vérification des maximes que fournit la déduction.

Dans la logique de la politique, nous trouverons une nouvelle occasion d'appliquer la science du caractère.

CHAPITRE V

SCIENCES DE CLASSIFICATION.

MINÉRALOGIE.

I. La minéralogie est une science concrète, descriptive, une science de classification, qui a pour objets les corps solides inorganiques dont le globe est composé.

Un minéral est un corps solide homogène qui a une composition chimique définie, et aussi une forme cristalline définie.

La minéralogie n'a point pour caractère de découvrir de nouvelles lois et de nouvelles opérations. Elle se contente d'appliquer les lois mathématiques, physiques et chimiques aux corps inorganiques qui constituent la masse du globe. De plus, elle est moins préoccupée de déterminer des successions physiques de phénomènes que de classer et de distribuer les éléments innombrables que nous rencontrons dans la croûte terrestre. Ses lois sont des lois de coexistence, des lois qui établissent que deux ou plusieurs attributs sont unis dans le même sujet.

La science de la minéralogie a des rapports étroits avec la chimie. Si la chimie avait réalisé plus tôt les perfectionnements qu'elle a atteints dans ces derniers temps, peut-être n'y eût-il pas eu une science distincte des minéraux. D'un autre côté, tandis que la chimie embrasse dans son vaste domaine tous les éléments matériels, quels qu'ils soient, la minéralogie a un domaine limité et exclusif : elle ne comprend pas les éléments gazeux ou liquides,